



L'Épiphanie

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE L'ÉPIPHANIE

AVIS PUBLIC

Dépôt du calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie pour l'année 2020

Prenez avis que l'article 319 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le conseil municipal établit avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

Que l'article 320 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le greffier doit donner un avis public du contenu du calendrier.

Qu'à la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie tenue le 5 novembre 2019, il fut adopté le calendrier des séances ordinaires du Conseil de ville pour l'année 2020 suivant :

Lieu : Toutes les séances ordinaires ont lieu à l'hôtel de ville de L'Épiphanie situé au 66, rue Notre-Dame

Heure : Toutes les séances ordinaires ont lieu à 19 h 30

Date des séances :

15 janvier	15 juillet
19 février	19 août
18 mars	16 septembre
15 avril	21 octobre
20 mai	18 novembre
17 juin	16 décembre

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 3 décembre 2019.

La greffière,

FLAVIE ROBITAILLE